# *Compte-rendu de la CLE*
# *Séance du Mercredi 29 Mai 2024 à 9h30 à Quingey*

## Participants

Réunion du bureau de la Commission Locale de l'Eau Haut-Doubs Haute-Loue : 35 participants (liste en annexe)
Membres du bureau de la CLE : 24 présents ou représentés, plus 2 mandats, sur 55 membres
Dont collège des élus : 12/28 présents + 2 mandats
Dont collège des usagers : 8/17 présents ou représentés + 0 mandat
Dont collège des services de l'Etat : 4/10 présents + 0 mandat
Autres participants : voir liste en fin de compte rendu

## Introduction

**Philippe ALPY, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE)** souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance. Il excuse les absents et présente l'ordre du jour.

**Ordre du jour du bureau de la CLE**

1) Etude Prospective sur les effets du Changement Climatique : Présentation des résultats de l'atelier 3 et échanges sur les scénarios envisagés
2) Etude Flux Admissibles : Présentation des décisions du COTECH, articulation avec le programme Nutrikarst, programme pour la suite
3) Point d'info qualité eau :
   a) Avancée Plan fromagerie
4) Calendrier révision SAGE/PTGE
5) Questions diverses
   a) Modification de la composition de la CLE
   b) Avis de la CLE sur le renouvellement d'exploitation de la source de la Loue

1. Etude Prospective sur les effets du Changement Climatique : Présentation des résultats de l'atelier 3 et échanges sur les scénarios envisagés

**Yannick ARAMA** (YAC) et **Rémi VIGOUROUX** (Artélia), présentent un rapide rappel de la démarche de l'étude prospective et des enjeux qui sont liés. Ils présentent ensuite des scénarios de solutions qui ont été quantifiés, suite aux discussions de l'atelier 3 (du mardi 5 mars à Ornans).

**Raphaël KRUCIEN** (Département du Doubs), demande si Besançon peut être autonome en eau potable dès aujourd'hui ou si une gestion plus sobre doit être mis en place pour arriver à une autonomie sur le secteur de Besançon ? Dans le cas où ils peuvent être autonome, est-ce que l'eau pourrait être exportée et consommée ailleurs, notamment dans le Haut-Doubs ?

**Yannick ARAMA** (YAC), répond que c'est une réflexion en cours, que l'eau non exportée vers Besançon pourrait être alors remontée sur le secteur de Morteau. L'impact dû à la remontée de l'eau sur le secteur de Morteau peut être vu comme étant à la marge à la vue des volumes déjà transportés et des débits d'étiage de la Loue.

**Philippe ALPY** (Président CLE et EPAGE HDHL), ajoute que dès 2015, M. LIME du Grand Besançon Métropole (GBM) évoquait que dans le futur, l'envoi d'eau pourrait être inversé, avec l'envoi d'eau de l'aval vers l'amont.

**Gérard MAMET** (Vice-Président CLE et SOS LRC), surenchérit en ce sens et ajoute qu'effectivement l'interconnexion doit permettre un transport d'eau dans les 2 sens. Il se satisfait que la piste portant sur l'utilisation de camions citernes en cas de sécheresse ne soit pas retenue car ce n'est pas une solution à long terme. Néanmoins, il regrette que l'objectif retenu soit une baisse de cheptel de bovin de seulement 10 % alors que les scientifiques estiment une baisse de 15 à 20 % de production de fourrage sur le territoire avec le changement climatique. Il ajoute qu'un autre paramètre doit être rappelé, les vaches produisent de plus en plus de lait et consomment donc de plus en plus d'eau, il faut le prendre en compte dans les calculs.

**Yannick ARAMA** (YAC), répond que l'objectif de 10 % a été choisi à l'issue des discussions en atelier car il semble réaliste pour les acteurs et correspond à une tendance déjà entamée.

**Les participants se lèvent pour placer 6 gommettes, avec le choix de 3 couleurs différentes (vert, jaune et rouge) pour exprimer leur position sur les différentes pistes d'actions qui ont été élaborées lors des différents ateliers de travail réalisés précédemment.**

**Yannick ARAMA** (YAC), propose d'échanger sur les différents placements des gommettes et utilisations de couleurs des participants sur les différentes pistes d'actions :

1) **Concernant les « votes » sur l'interconnexion de la Loue :**

**Gérard MAMET** (Vice-Président CLE et SOS LRC), signale qu'il a placé une gommette rouge sur cette action car il pense qu'une interconnexion de la Loue pour alimenter le Haut-Doubs et donc procéder à changement de bassin versant est une fuite en avant. Ce besoin est dû aux frontaliers et l'interconnexion pourrait créer des effets pervers. Il serait nécessaire de trouver des ressources locales pour pouvoir continuer de développer les secteurs frontaliers.

**Jean-Pierre BELON** (Fédération de Pêche du Doubs), indique qu'il s'interroge sur la pertinence de l'envoi de toute cette eau de la Loue vers Besançon et d'envisager de la remonter par la suite, encore plus, face au niveau actuel de souffrance de la Loue lors des étiages et de la concentration des pollutions.

**Yannick ARAMA** (YAC), répond que le prélèvement sur la Loue ne correspond qu'à 1 % ou 2 % de son débit lors de son étiage. Nous pouvons alors nous demander quel est l'impact réel sur la Loue de ce faible pourcentage de prélèvement. Ainsi, soit on pense que ce prélèvement n'est pas éthique car la Loue est déjà dans le rouge et on ne doit plus rien prélever, soit on pense qu'elle n'est pas encore dans le rouge et qu'un pourcent de prélèvement n'est pas significatif et impactant.

**Michel CARTERON** (CPEPESC), souhaite aller dans le même sens que les 2 intervenants précédents et ajoute qu'une interconnexion entre la Loue et Morteau nécessite un investissement très important.

**Philippe ALPY** (Président CLE et EPAGE HDHL), rappelle qu'aujourd'hui l'interconnexion permet d'apporter de l'eau jusqu'aux Combes, c'est-à-dire aux portes de Morteau.

**Philippe CUINET** (FRCL), pense que sur le fond l'interconnexion est une idée positive mais qu'il manque d'élément sur les tenants et aboutissants d'où son vote « jaune ».

**Olivier BILLOT** (CC Montbenoît), informe qu'il a placé une gommette verte car il croit réellement que le Haut-Doubs et la Loue sont un même bassin versant, cela est constaté avec l'eau du Doubs allant dans la Loue, l'interconnexion est donc une bonne solution pour faire face. Une interconnexion va dans les deux sens, c'est un point important et permet la solidarité sur les territoires. Il rappelle qu'il est important que l'eau rejetée dans les milieux naturels via les STEP doit être le plus propre possible pour les captages d'eau potable et que le travail doit continuer. Il ajoute que le développement économique et démographique dans le Haut-Doubs est une chance pour tirer la démographie du Doubs. En effet, sans les frontaliers le département aurait un développement démographique proche de zéro ou négatif comme certains départements voisins. Il est à noter que le développement est contrôlé et verrouillé grâce à la mise en place du SCOT du Pays Horloger, très récemment mis en place. Il est attendu 15 000 habitants supplémentaires en 15 ans entre Mouthe et Goumois. Il est donc préférable d'accompagner et de réguler ce développement et de ne pas le bloquer car ces personnes vont arriver.

**Jean-Claude GRENIER** (EPAGE HDHL), ajoute que nous sommes bien sur le même bassin avec le Doubs et la Loue, les pertes du Doubs en sont l'exemple. Il est nécessaire d'avoir une discussion, partager et organiser ensemble une distribution de l'eau plutôt que d'aller sur des chimères. Il faut planifier plutôt que d'agir au coup par coup, en effet le coût financier sera mieux optimisé et des difficultés seront évitées.

**Gérard MAMET** (Vice-Président CLE et SOS LRC), signale que sur le Doubs, tout le linéaire après Arçon ne fait plus partie du même bassin.

**Olivier BILLOT** (CC Montbenoît), est d'accord sur le fait qu'après Ville-du-Pont un changement de bassin est réel cependant le territoire ne doit pas être traité différemment, c'est une logique de territoire et de solidarité qu'il est nécessaire d'avoir.

**Philippe ALPY** (Président CLE et EPAGE HDHL), intervient pour indiquer que la Haute-Loue alimente déjà des secteurs en déficit sur le Haut-Doubs. Il faut aussi avancer sur la problématique du stockage d'eau pluviale, notamment dans les règlements de PLUi pour mettre l'ensemble des acteurs face à leur responsabilité. A ce sujet le législateur semble en retard, notamment pour faciliter le travail des élus dans la tarification des eaux usées qui proviennent de ces stockages individuels d'eau pluviale.

**2) Concernant les « votes » sur le stockage d'eau :**

**Vincent MARGUET** (CC Loue Lison), signale que le stockage d'eau doit nous rendre vigilant car 2 mois de stock de consommation d'eau parait court lors des sécheresses. Une fois les stocks vidés, il y a le risque que tout le monde reconsomme de l'eau en même temps sur le réseau.

**Valérie VUITTON** (FRCL), ajoute que le stockage de 2 mois de consommation d'eau parait long pour conserver une qualité d'eau potable sans dispositif adapté, il est nécessaire d'être prudent.

**Nicole APPERRY** (ARS BFC), indique également que le stockage d'eau peut créer des risques de qualité sur le réseau, notamment en cas de mauvaises pratiques. Il est important de mettre en place des systèmes anti-retours sur le réseau.

**Philippe ALPY** (Président commission locale de l'eau, et EPAGE HDHL), explique qu'il faut effectivement passer dans une logique de professionnalisation sur le stockage d'eau pluviale, il faut des dispositifs adaptés et que les services de gestion de l'eau doivent avoir un droit de regard et des vérifications doivent être mises en place. Nous n'avons pas le droit de polluer le réseau et mettre en danger la population et les bovins.

### 3) Concernant les « votes » sur la baisse de cheptel de 10 % :

**Philippe CUINET** (FRCL), indique qu'effectivement les vaches produisent plus de lait mais ne boivent pas nécessaire beaucoup plus d'eau.

**Yannick ARAMA** (YAC), explique qu'une décapitalisation de 10 à 20 % du cheptel n'est pas forcément souhaité par le monde agricole mais qu'une décapitalisation va nécessairement arriver du fait du changement climatique. Au niveau national il est demandé de faire un effort, l'ensemble de la population doit donc faire un effort. La baisse probable de 10 % du cheptel bovin permettrait de partager cet effort.

**Stéphane SAUCE** (CIA 25-90), ajoute qu'il a placé une gommette jaune car il pense que la baisse du cheptel de bovin est quelque chose de subit plutôt qu'un scénario à mettre en avant. Cette baisse va arriver même si elle n'est pas souhaitable. Il y a des efforts à faire et le monde agricole pourrait aider, il a son rôle dans le stockage d'eau.

**Gérard MAMET** (Vice-Président CLE et SOS LRC), affirme qu'effectivement la baisse de cheptel est subit car cela est dû au changement climatique. Concernant le manque d'eau pour l'abreuvement nous pouvons trouver des solutions techniques, néanmoins, ce qui est plus problématique c'est la baisse de 15 à 28 % du fourrage dans les années à venir. L'élevage pour le comté a plein de vertus, néanmoins comment le revenu des agriculteurs pourra être conservé ?

**Raphaël KRUCIEN** (Département du Doubs), partage l'avis de Gérard Mamet et indique que l'important est aussi la qualité de l'eau.

**Philippe ALPY** (Président CLE et EPAGE HDHL), indique que ce sera justement le sujet suivant donne la parole à l'AERMC et la DDT pour conclure sur cette première partie.

**Vivien ROSSI** (AERMC), répond qu'il s'inscrit dans la continuité de ce qui vient d'être dit avec un objectif d'inscription des actions dans un PTGE et dans le SAGE. L'enjeu est de concilier les milieux aquatiques et les usages.

**Anne-Claude ISNER** (DDT du Doubs), ajoute que c'est une importante réflexion et qu'il est nécessaire d'avoir une vision à long terme. Le fait d'explorer plusieurs pistes et de prendre le temps d'en débattre est positif, ainsi que de pouvoir continuer à concilier les usages et les ressources en eau sur le territoire.

**Philippe ALPY** (Président CLE et EPAGE HDHL), remercie et indique qu'à ce stade, il semble y a avoir un consensus pour plusieurs orientations importantes et que le cabinet d'étude a les éléments nécessaires pour poursuivre le travail en prenant en compte les avis, remarques et questionnements sur certaines thématiques comme le stockage et les transferts d'eau.

## 2. Etude Flux Admissibles : Présentation des propositions du COTECH, articulation avec le programme Nutrikarst, programme pour la suite

**Cyril THEVENET** (EPAGE HDHL), rappelle les questions qui avaient émergées au cours des CLE et des COTECH, ainsi que les propositions du COTECH organisé fin janvier. Il explicite les liens entre l'Etude Flux admissibles et le programme Nutrikarst.

**Didier TOURENNE** (CIA 25-90), présente les principaux résultats de l'étude Nutrikarst au 29 mai 2024.

**Philippe ALPY** (Président CLE et EPAGE HDHL), remercie et conclu.

## 3. Point d'info Qualité de l'eau : Avancée du plan fromagerie

**Marie-Françoise DE DOMINICIS** (FRCL) et **Claude LE QUERE** (DDETSPP) présentent l'avancée du plan Fromagerie et en particulier les travaux réalisés sur les STEP de fromageries.

**Philippe ALPY** (Président CLE et EPAGE HDHL), remercie les intervenants et fait remarquer que ce sujet a fait l'objet de débats sensibles et récurrents au sein de la CLE les années précédentes et qu'il se satisfait de l'évolution très positive qui ressort des présentations. Il ne faut pas taire les problèmes quand il y en a mais il faut aussi savoir souligner quand il y a des choses positives.

**Vivien ROSSI** (AERMC), indique que l'Agence de l'eau a pu intervenir financièrement sur plusieurs dossiers de STEP mais ne peut pas financer quand il y a des mises en demeure. En général, quand on arrive à une mise en demeure c'est que le gestionnaire est de mauvaise foi et n'a pas alerté les services publics quand il devait le faire. Cependant, l'AERMC essaye, autant que possible, de rester constructif et de ne pas arriver au non-financement dû à la mise en demeure.

**Philippe ALPY** (Président CLE et EPAGE HDHL), ajoute que la mise en demeure est vraiment l'ultime niveau, quand les acteurs ne veulent pas jouer le jeu et qu'il n'y a plus d'autres choix.

**Gérard MAMET** (Vice-Président CLE et SOS LRC), souhaite remercier la commission de protection des eaux et SOS Loue Rivières Comtoises, qui ont joué leur rôle de lanceur d'alerte. Il ajoute qu'il souhaite poser une question technique, notamment pour savoir si les STEP des fromageries de Cléron et de Chantrans ont bien prévu l'aménagement de zones tampons avant rejet dans le milieu ?

**Valérie VUITTON** (FRCL), répond qu'elle ne sait pas pour la STEP de Chantrans. Généralement un aménagement est prévu en aval, avec notamment des bassins végétalisés avant rejet dans le milieu. Cela peut être effectivement utile en cas de fuite de sérum. Néanmoins de nombreuses dérogations sont demandées car la nature du sol karstique ne permet pas de rejet dans des cours d'eau mais uniquement par infiltration karstique. Il serait intéressant d'avoir des études précises permettant de démontrer le rôle effectif des bassins végétalisés avant rejet car la généralisation de ces bassins végétalisés ne semble pas forcément toujours pertinente. Les rejets sont moins lissés et des eaux anciennes peuvent être rejetées en cas de forte pluviométrie comme en ce moment.

**Claude LE QUERE** (DDETSPP), intervient pour signaler qu'il y a des arguments techniques et législatifs et qu'il faut trouver un compromis. Il indique qu'il y a deux extrêmes entre un respect total de la règlementation qui interdit normalement l'infiltration et l'idéal scientifique. On ne peut pas interdire les infiltrations car parfois c'est la seule solution technico-économique. Des arguments doivent donc être présentés, comme une distance trop élevée d'un cours d'eau, impliquant un coût trop important par exemple. La zone de rejet végétalisé est un compromis afin de permettre un lissage des rejets dans le milieu naturel et constitue une sorte de sécurité supplémentaire.

**Philippe ALPY** (Président CLE et EPAGE HDHL), se questionne sur le comportement des bassins végétalisés en hiver dans les secteurs de montagnes.

**Marie-Françoise DE DOMINICIS** (FRCL), alerte sur le fait que le diable se trouve dans les détails donc une présentation de quelques minutes seulement ne peut pas permettre d'aller dans le détail des situations. Il y a également le plan humain à gérer car ce sont des hommes qui travaillent dans ces fromageries. Elle remercie ensuite, l'ensemble des acteurs et de la concertation mise en place afin d'avancer ensemble, qui est un processus très important. L'AERMC fait toujours une analyse objectivée de la situation et en vu d'un progrès collectif.

**Philippe ALPY** (Président CLE et EPAGE HDHL), remercie et conclu.

## 4. Calendrier révision SAGE/PTGE

**Cyril THEVENET** (EPAGE HDHL), explique la nécessité de révision du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue, avec une volonté, si le projet de décret en cours le permet, d'aller vers une révision simplifiée afin de ne pas prendre 3 ans, et explique succinctement les démarches à engager. Un vote pour engager la révision du SAGE est organisé.

**Les membres de la CLE décident à l'unanimité de lancer la révision du SAGE.**

## 5. Questions diverses

a) Modification de la composition de la CLE

**Cyril THEVENET** (EPAGE HDHL), explique que le Préfet du Doubs a été amené à modifier légèrement la composition de la CLE pour intégrer un représentant des hydroélectriciens (Président de l'ARID ou sous représentant) et pour tenir compte du décès de Gérard Faivre, élu de Valdahon, et vice président de l'EPAGE et de la démission de Jean Pierre Frigo, ancien maire de Grand'Combe-Châteleu et vice président de l'EPAGE.
Les nouveaux élus désignés sont Sylvie le Hir, maire de Valdahon et Cédric Bôle, maire de Morteau et président de la communauté de communes du val de Morteau.

b) Avis de la CLE sur le renouvellement de l'exploitation de la source de la Loue

**Cyril THEVENET** (EPAGE HDHL), fait état de l'avis positif émis par le bureau de la CLE sur ce dossier qui ne modifie pas sur le fond l'installation. Des remarques ont été faites pour mieux intégrer l'environnement en phase chantier et pour réduire la durée de l'autorisation (de 50 ans à 30 ans)

**Gérard MAMET** (Vice-Président CLE et SOS LRC), tient à signaler qu'il avait effectivement indiqué que la durée d'autorisation de 50 ans semblait trop longue par rapport aux évolutions du milieu.

**Philippe ALPY** (Président commission locale de l'eau et EPAGE HDHL), remercie et conclu.

**Anne-Claude ISNER** (DDT du Doubs), remercie l'ensemble des participants ainsi que l'EPAGE HDHL. Avant d'ajouter qu'il est nécessaire de trouver un équilibre complexe sur le sujet sensible de l'eau. Ce sujet va occuper durablement l'ensemble des acteurs sur le territoire. De son coté, la DDT a une réflexion en cours pour répondre pour le mieux aux attentes des acteurs du territoire, notamment avec un meilleur traitement des dossiers et une plus grande rapidité.

**Marc JACQUOT** (1er adjoint de la commune de Quingey), indique que Madame la maire Sarah Faivre était retenue professionnellement aujourd'hui et remercie les membres de la CLE d'avoir tenu cette réunion à Quingey.

La séance est levée à 13h05.

Liste des invité(e)s et participants

| NOM Prénom | Structure | Présence |
|---|---|---|
| **Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements, et des établissements publics locaux** | | |
| ALPY Philippe | CD25 / Président de la CLE | **Présent** |
| BILLOT Olivier | CC Montbenoît | **Présent** |
| BINETRUY Philippe | CC Montbenoît | Absent |
| BOLE Cédric | CC Val de Morteau | Excusé |
| BONDIER-MORET Yann | PNR Haut-Jura | Excusé |
| CALINON Séverine | Département du Jura | Absente |
| COURVOISIER Claude | CC Altitude 800 | Excusé<br>**Mandat à ALPY Ph.** |
| DAVID Franck | Syndicat Mixte Doubs Loue | **Présent** |
| DEFRASNE Daniel | CC Grand Pontarlier | **Présent** |
| FAGIANI Patricia | CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs | **Présente** |
| GIROD Louis | CC Frasne Drugeon | Absent |
| GRENIER Jean-Claude | EPAGE HDHL | Absent |
| HUOT MARCHAND Bernard | CC Loue Lison | Excusé |
| KRUCIEN Raphaël | Département du Doubs | **Présent** |
| LAGALICE Christian | Président CC Plaine Jurassienne | Absent |
| LAUBIER Bernard | EPAGE HDHL | Absent |
| LE HIR Sylvie | CC Portes du Haut Doubs | Excusée |
| LEONARD Landry | EPTB Saône-Doubs | Excusé<br>**Mandat à LOIZON B.** |
| LIETTA Claude | Syndicat mixte du Pays du Haut Doubs | **Présent** |
| LOIZON Béatrix | Département du Doubs | **Présent** |
| MAIRE Pierre | CC Loue Lison | **Présent** |
| MARGUET Vincent | CC Loue Lison | **Présent** |
| ROBERT Gilles | PNR Pays Horloger | Absent |
| ROGNON Catherine | CC Val de Morteau | Absent |
| TOUBIN Frédéric | CC Altitude 800 | **Présent** |
| VALLET Christian | CC Frasne Drugeon | Absent |
| VOILLOT Fabrice | Région BFC | Absent |
| VUILLET Christian | Président CC Val d'Amour | **Présent** |
| **Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations** | | |
| SAUCE Stéphane | Chambre d'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort | **Présent** |
| | Chambre de Commerce et d'industrie du Doubs | Absent |
| BELON Jean-Pierre | Fédération Départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques du Doubs | **Présent** |
| | Fédération départementale des chasseurs du Doubs | Absent |

| | | |
|---|---|---|
| | Fédération Française de canoë kayak | Absent |
| | Doubs Nature Environnement | Absent |
| CARTERON Michel | CPEPESC | **Présent** |
| MAMET Gérard (Vice-Président de la CLE collège des usagers) | SOS Loue et rivières comtoises | **Présent** |
| DEVAUX Annie | Associations de consommateurs (CLCV) | **Présente** |
| | Canoë Kayak Pontarlier | Excusé |
| | Hydroélectriciens (EAF) -> ARIC? | Absent |
| PERROT Noël | Syndicats des eaux de la Haute Loue | **Présent** |
| | Centre régional de la propriété (CRPF) de Bourgogne Franche-Comté | Absent |
| DE DOMINICIS Marie-Françoise | Fédération Régionale des coopératives laitières du Massif Jurassien | **Présente** |
| JEANNEROT Olivier | Grand Besançon Métropole | **Présent** |
| | Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté | Absent |
| | Comité interprofessionnel de Gestion du Comté | Absent |
| **Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics** | | |
| | Préfet de Région Auvergne - Rhône-Alpes, coordonnateur de Bassin | Absent |
| | Préfet du Doubs | Absent |
| | Préfet du Jura | Absent |
| Représentée par ROSSI Vivien | AERMC - Délégation de Besançon | **Présent** |
| | DREAL BFC | Absent |
| Représentée par ISNER Anne-Claude | DDT du Doubs | **Présente** |
| APPERRY Nicole | ARS BFC | **Présente** |
| LE QUERE Claude | DDETSPP du Doubs | **Présent** |
| | Office National des forêts | Absent |
| | Service départementale du Doubs de l'OFB | Absent |

| Autres participants | | |
|---|---|---|
| ARAMA Yannick | YAC | **Présent** |
| CANAULT Sébastien | AERMC - Délégation de Besançon | **Présent** |
| CARONE Florence | EPTB Saône Doubs | **Présente** |
| CUINET Philippe | Fédération Régionale des coopératives laitières du Massif Jurassien | **Présent** |
| DUCOULOUX Adrien | EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue | **Présent** |
| PARRA Stéphane | Département 25 | **Présent** |
| THEVENET Cyril | EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue | **Présent** |
| TOURENNE Didier | Chambre d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort | **Présent** |
| VERNIER Benoît | Département 25 | **Présent** |
| VIGOUROUX Rémi | Artélia | **Présent** |
| VUITTON Valérie | Fédération Régionale des coopératives laitières du Massif Jurassien | **Présente** |